



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2022

Compte-rendu affiché le : 20 décembre 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Marie BRUNET

Membres présents : 34

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, M. François-Xavier PENICAUD, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, M. Hervé THIBAUD, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. René SIMILLION, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, M. Albert YOGO, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Anne-Lise LANSAQUE, M. Stevens BOBI, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Marie BRUNET, M. Djamel BOUDEBIBAH, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Monsieur Filipe GALVAO, Madame Lucile MOREL, Madame Nesrine MECHKAR

Membres ayant donné pouvoir : 9

Mme Isabelle DA SILVA pouvoir à Mme Evelyne BRUNET
M. Raphaël SULTANA pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
Mme Linda TABTE pouvoir à M. Grégory BRUNET
Mme Christiane RIVOIRE pouvoir à M. René SIMILLION
Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Marion CARRIER
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à Mme Muriel ROBIC
Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO pouvoir à Madame Lucile MOREL
Madame Stéphanie VELLA pouvoir à M. Djamel BOUDEBIBAH

Délibération n°20221214DEL46

HABITAT

Convention unique Service d'Accueil et d'Information des Demandeurs (SAID) et gestion partagée de la demande de logement social 2023-2024

RAPPORTEURE : MME VALÉRIE BOULARD

Mesdames, Messieurs,

La Ville est adhérente à l'Association Fichier Commun du Rhône depuis plusieurs années. Elle permet un accès au fichier national des demandeurs de logement social, outil quotidien. Toutefois, l'association cessera ses activités à la fin de l'année 2022.

Afin de pallier la disparition de cet outil, la Métropole de Lyon a travaillé cette année à la mise en place d'un logiciel de remplacement, Pelehas, qui doit prendre le relai dès le mois de décembre 2022. Pour la Ville, le logiciel donnera accès au même niveau de service que le précédent, à savoir un accès simple aux fichiers des demandeurs (sans modification ni enregistrement des dossiers).

L'accès au logiciel métropolitain se fera au travers de la signature d'une convention unique "Service d'accueil et d'information des demandeurs (SAID) et gestion partagée de la demande de logement social" 2023-2024, à signer entre la Métropole et la Ville, en tant que lieu labellisé SAID niveau 1.

La mission des SAID de niveau 1 est d'orienter et d'informer les demandeurs de logement social ce qui correspond aux pratiques actuelles de la Ville. La signature de cette convention permettra donc l'accès à l'outil Pelehas de la Métropole mais également la labellisation SAID Niveau 1 de la Ville. La participation financière pour l'accès à cet outil sera d'environ 2 700 € par an.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la Convention unique «Service d'Accueil et d'Information des Demandeurs (SAID) et gestion partagée de la demande de logement social» 2023-2024, entre la Métropole de Lyon et la Ville, permettant l'accès au logiciel métropolitain ainsi qu'à la labellisation de la Ville en tant que lieu SAID niveau 1.

- **AUTORISER** le paiement d'une participation financière à hauteur d'environ 2 700 € par an permettant l'accès au logiciel métropolitain PELEHAS.

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la Convention et tout autre document nécessaire à la mise en place de ce dispositif.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD